

Prise sous garantie d'un objet défectueux

Par **barbare**, le **21/09/2015** à **20:35**

Bonjour,

Je viens d'acheter une balance de précision pour une application de dépollution
Malheureusement l'organisme de contrôle que j'ai contacté me signale que celle ci est complètement fautive (plus de 5kg d'écart pour une mesure de 100kg)

Le vendeur me propose pour une prise sous garantie, que je rachète une 2eme balance (donc 2 achats!!!) afin que la première soit expertisée par le constructeur et qu'éventuellement me sera remboursée

Il refuse un envoi en réparation ou un échange

Cette pratique est elle réglementaire?

Si non comment procéder...

Merci beaucoup pour votre aide

Par **janus2fr**, le **22/09/2015** à **08:18**

Bonjour,

Agissez-vous en tant que particulier ou en tant que professionnel ?

Par **barbare**, le **23/09/2015** à **02:26**

Bonjour,

j'ai personnellement acheté cet objet pour une utilisation professionnelle